



**Convention contre
la torture et autres peines
ou traitements cruels,
inhumains ou dégradants**

Distr. générale
1^{er} octobre 2021
Français
Original : anglais

Comité contre la torture

**Décision adoptée par le Comité au titre de l'article 22 de la
Convention, concernant la communication n° 956/2019*, ****

Communication présentée par : A. K. (représenté par un conseil, Robert Nystrom)
Victime(s) présumée(s) : Le requérant
État partie : Suède
Date de la requête : 14 juin 2019 (date de la lettre initiale)
Question(s) de fond : Expulsion vers l'Afghanistan ; risque de torture

Réuni le 14 juillet 2021, le Comité, ayant été informé que l'arrêté d'expulsion pris contre le requérant était prescrit et que celui-ci pouvait donc soumettre une nouvelle demande d'asile en Suède, a décidé de cesser l'examen de la communication n° 956/2019, étant entendu que le requérant pourrait le saisir d'une nouvelle communication s'il courait de nouveau le risque d'être expulsé du territoire de l'État partie.

* Adoptée par le Comité à sa soixante-et-onzième session (12-30 juillet 2021).

** Les membres du Comité dont le nom suit ont participé à l'examen de la communication :
Essadia Belmir, Claude Heller, Erdoğan İşcan, Liu Huawen, Ilvija Pūce, Diego Rodríguez-Pinzón,
Bakhtiyar Tuzmukhamedov et Peter Vedel Kessing.

